

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2022-01	11/01/2022	Mise en place d'une ligne de trésorerie	Recours à un emprunt de 600 000€ à la Banque Postale
D-2022-02	01/02/2022	Avenant à la convention pour la télétransmission des actes de commande publique	Obligation dématérialiser les actes de commande publique.